

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 6.7.2012

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	Présents	Votants
14	12	13

Date de la convocation

10/10/2012

Date d'affichage du compte-rendu

17/10/2012

L'an deux mil douze, le 15 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villaz, régulièrement convoqué par Monsieur EMIN Bernard, maire de Villaz, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Alain BONAVENTURE, Roger BONAZZI, Bernard CLARY, Chantal DURET, Bernard EMIN, Christian MARTINOD, Marie-Christine MARTINOD, Frédéric MATHIEU, Lionel RAFFORT, Gabrielle ROTHAN, Jean-Luc TERRIER, Béatrice THOLLON

Etaient absents ou excusés : Vincent BIC, Julien DELETRAZ

Pouvoirs : Vincent BIC avait donné pouvoir à Bernard CLARY,

Chantal DURET est désignée secrétaire de séance

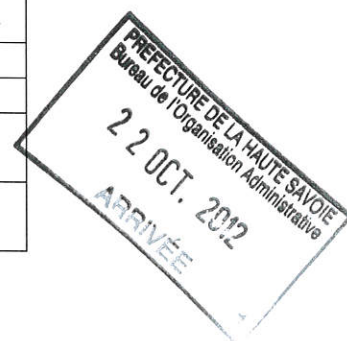
Objet : Finances – Service de l'Eau – Tarifs du 01/11/2012 au 31/10/2013

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à fixer le prix de la fourniture de l'eau potable.

La commission Finances réunie le 25 septembre 2012 propose de faire évoluer les tarifs de 3 %. Cette augmentation a été calculée à partir de l'évolution de l'Indice du Coût de la Construction (part « Investissement ») pour 40 % et de l'évolution de l'Indice des Coûts à la Consommation (part « Exploitation ») pour 60 %. Cette proposition vise à couvrir les charges du service de l'eau, à assurer l'entretien annuel du réseau et maintenir un service de qualité à la population.

Aussi, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur la proposition de la commission finances pour la période s'étalant du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013.

	Tarifs du 01/11/2011 au 31/10/2012	Tarifs du 01/11/2012 au 31/10/2013 (pour mémoire)
Abonnement partie fixe	50,00 €	52,00 €
Prix du m3	1,06 €	1,09€
Prix du m3 au-delà de 400 m3	0,95 €	0,98 €
Prix du m3 au-delà de 3000 m3	0,85 €	0,88 €



**Où l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** de fixer les tarifs de l'eau pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013 tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération est **adoptée à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Fait à Villaz,
Les jours et an susdits
Le Maire, Bernard EMIN